



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Mairie - Salle du Conseil Municipal**,  
le 5 juin 2026, à 19h00

Affiché le 1<sup>er</sup> juin 2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 1- Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026
- 3- Subvention aux associations
- 4- Questions diverses

Le Maire  
Mme HERBÉ Véronique

